



Pêche au bar. Trois prises par jour pour les plaisanciers ?

Après avoir interdit la pêche au bar pour les pelagiques, la Commission européenne planche sur un projet concernant les pêcheurs plaisanciers. Elle envisage de limiter les prises à trois bars par jour et par pêcheur plaisancier. « Une mesure inappropriée, stupide et dangereuse », estime la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France qui prône pour une généralisation de la taille minimale à 42 cm et une interdiction de pêche lors de la période de reproduction. Elle propose également « la mise en place d'un quota mensuel plus adapté ». Afin d'exposer ses griefs, la Fédération demande à être recue par les autorités françaises et européennes.



Photo Claude Prigent